



Avoire des papiers francaises

Par **hamma**, le **28/10/2008** à **14:21**

comment obtenir des papiers françaises en tunisie après un mariage d'un tunisien avec une française

Par **avocat droit public**, le **28/10/2008** à **18:36**

Si le ressortissant tunisien est en France, il doit solliciter un visa de long séjour en sa qualité de conjoint de français ainsi qu'une carte de séjour vie privée et familiale auprès de la préfecture de son lieu de résidence.

Si le ressortissant tunisien se trouve en Tunisie, il doit solliciter un visa de long séjour en sa qualité de conjoint de français auprès du Consulat français dans son pays puis il sollicitera, à son arrivée en France, une carte de séjour vie privée et familiale. Attention pour cela, il devra justifier d'une vie commune de 6 mois qui aura pu commencer avant le mariage.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

www.cabinet-halpern.com

Par **avocat droit public**, le **28/10/2008** à **18:53**

Si le ressortissant tunisien est en France, il doit solliciter un visa de long séjour en sa qualité

de conjoint de français ainsi qu'une carte de séjour vie privée et familiale auprès de la préfecture de son lieu de résidence.

Si le ressortissant tunisien se trouve en Tunisie, il doit solliciter un visa de long séjour en sa qualité de conjoint de français auprès du Consulat français dans son pays puis il sollicitera, à son arrivée en France, une carte de séjour vie privée et familiale. Attention pour cela, il devra justifier d'une vie commune de 6 mois qui aura pu commencer avant le mariage.

Eric HALPERN
Avocat à la Cour

www.cabinet-halpern.com